

# LES "PERTES" DE LA POSTE

Jean-Claude COULON

" PIÈCES DU MOIS " DU 7 DÉCEMBRE 2002

---

- Une statistique datant de 1997 : les pertes y sont chiffrées à 25 millions de francs pour l'absence d'affranchissement, 56 millions de francs pour le sous affranchissement, 70 millions de francs pour l'absence d'oblitération (car, dans ce cas, les timbres peuvent être récupérés et réutilisés).

**ABSENCE D'AFFRANCHISSEMENT : - 25 MF**  
**SOUS AFFRANCHISSEMENT : - 56 MF**

taxe de traitement : 4,50 F (au 01/07/1997)  
- affranchissement dû : (a)  
- affranchissement acquitté : (b)  
→ insuffisance d'affranchissement : (a) - (b)

\* En régime intérieur :  
**T** insuffisance d'affranchissement + taxe de traitement en francs  
exemple : pli LETTRE de 30 g affranchi à 3,00 F → **T** 6,00 F

\* En régime international :  
**T**  $\frac{\text{insuffisance d'affranchissement en centimes}}{300}$  (affranchissement LETTRE < 20 g)

Direction de la Coordination du Recrutement et de la Formation - Octobre 1997

- Et, comme exemples pratiques :
  - une lettre chargée non affranchie de la Société Générale ;
  - une lettre recommandée sous affranchie au tarif de la lettre simple à 2F20 ;
  - une lettre recommandée avec 3 timbres 1F50 Pétain utilisés en 2000 ; et
  - une lettre moderne avec 2 timbres 1F50 Pétain taxée incorrectement à 6F87.